

CONTRAT DE CANAL DE L'ISLE
Bilan technique et financier
du Contrat de Canal à mi-parcours (2022-2024)
Et phase 2 (2025-2027) du Contrat de Canal



| | | |
|-----|--|----|
| 1 | Rappel : Le deuxième Contrat de Canal du canal de l'Isle | 4 |
| 1.1 | Le canal de l'Isle en bref | 4 |
| 1.2 | Le contexte et les objectifs du 2 ^{ème} Contrat de Canal | 6 |
| 1.3 | Rappel des actions et des montants prévus par phase du programme d'opérations | 8 |
| 1.4 | Les objectifs de ce bilan | 9 |
| 2 | Bilan | 10 |
| 2.1 | Bilan technique par volet 2022-2024 | 10 |
| 2.2 | Bilan financier, par financeur et par volet, | 18 |
| 2.3 | Protocole de gestion de la ressource | 21 |
| 3 | Réactualisation pour la période 2025-2027 | 24 |
| 3.1 | Réactualisation du programme d'actions | 24 |
| 3.2 | Programmation financière des actions sous maîtrise d'ouvrage du Contrat de canal de l'Isle | 27 |
| 3.3 | Prévision des économies d'eau totales et disponibles pour le milieu naturel 2025-2027 | 31 |
| | ANNEXE – FICHES ACTIONS DE LA PHASE 2 | 33 |

1 Rappel : Le deuxième Contrat de Canal du canal de l'Isle

1.1 Le canal de l'Isle en bref

L'Association Syndicale du Canal de l'Isle dessert aujourd'hui un périmètre irrigable de 3240 hectares et s'étend sur les communes de ROBION, LAGNES, L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, LE THOR, CHATEAUNEUF DE GADAGNE et CAUMONT SUR DURANCE. La répartition des superficies desservies sur le périmètre est de 85% sous pression et 15% en gravitaire. L'ASCO comprend ce jour 3100 propriétaires membres. L'usage de l'eau par le canal est à la fois agricole et urbain, mais il n'est pas possible en l'état de faire la distinction entre ces usages. En effet, les relevés de propriété foncière ainsi que les comptes liés aux propriétaires membres ne donnent aucun élément permettant de déterminer si l'usager est agriculteur ou non.

L'ASCO du canal de l'Isle prélève de l'eau sur la ressource durancienne. Il est alimenté par le canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux qui dispose d'une prise en Durance sur la commune de Mérindol et qui transporte de l'eau pour ses canaux membres, dont fait partie le canal de l'Isle.

La prise principale du Canal de l'Isle sur le Canal de l'Union est située à la Tour de Sabran en limite des communes de Robion et Lagnes. A ce jour, pour réaliser des opérations de modernisation, trois autres prises ont été créées. C'est ainsi que d'amont en aval, on trouve :

- la prise de Caramède, à Robion, alimentant un réseau béton basse pression, ainsi que
 - o La station de pompage Caramède Les Vignes Tengude
 - o La station de pompage Caramède – Le Vas
 - o La station de pompage Caramède – Les Oupiollles
- la station de pompage de Moutillon alimentant un réseau sous pression à Robion,
- la prise "historique" du Canal à la Tour de Sabran,
- la station de pompage de l'Arrousaire alimentant le réseau de Lagnes et l'Isle sur la Sorgue.

3 stations de pompage alimentent alors des secteurs sous pression depuis le canal principal :

- La station de Peyreras, alimentant un réseau sur l'Isle sur Sorgue concerné par le présent projet,
- La station Reydet, alimentant un secteur entre l'Isle sur Sorgue et le Thor
- La station de Pomone, alimentée depuis une filiole, qui dessert un réseau sous pression réparti sur Châteauneuf de Gadagne et Caumont

Le débit maximal prélevé pour la desserte du réseau gravitaire et pression est de 2,4 m³/s.

Le réseau gravitaire collectif a un linéaire de 51 kilomètres réparti comme suit :

- 15,5 Km de canal principal entre la Tour de Sabran et l'exutoire dans la Sorgue du Trentin sur la Commune du Thor. Ce canal est un ouvrage en terre, dont une partie a été remplacée par une canalisation en béton armé de diamètre de 1 200 mm placée par le Conseil Général lors d'un aménagement routier.

On trouve au long du canal principal :

- 25,5 Km de filioles "syndicales" collectives en terre. Les fossés privatifs non gérés par l'association complètent le réseau pour assurer la desserte des parcelles. Ce linéaire était de 160 Km avant les projets de modernisation.

Le réseau sous pression représente un linéaire d'environ 235 km de canalisations.

Hormis la démarche de Contrat de Canal présentée ci-après, le territoire desservi par l'ASCO du canal de l'Isle recoupe les périmètres des démarches suivantes :

- Un SAGE sur le Calavon Coulon, révisé en 2015, Qui recoupe le périmètre du canal sur une portion de la commune de Robion, porté par le Parc Naturel Régional du Luberon. Il n'y a pas à ce jour de prescriptions spécifiques du SAGE qui concernent le canal de l'Isle
- Un PGRE est prévu pour être intégré au Contrat de Rivière Calavon Coulon
- Un contrat de rivière sur le Calavon Coulon porté par le Syndicat Intercommunal du Calavon Coulon signé en 2015, qui recoupe le périmètre du canal également sur une portion de la commune de Robion
- Un Contrat de rivière porté par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et qui recoupe le périmètre du canal sur les communes de Lagnes, l'Isle sur Sorgue, le Thor et Châteauneuf de Gadagne.

Concernant le SDAGE, le 18 mars 2022, le comité de bassin a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027 et a donné un avis favorable au programme de mesures (PDM) qui définit les actions à mener pour atteindre cet objectif.

L'eau utilisée par le canal de l'Isle provient du canal de l'Union qui prélève depuis le canal EDF sur la commune de Mallemort (coord. Lambert : x = 877 293, y=6 296 054). La masse d'eau du SDAGE, ainsi que le sous bassin dont dépendent les prélèvements du canal de l'Isle sont :

- Masse d'eau : DU_13_04 - Basse Durance

Cette masse d'eau est concernée par l'objectif de l'atteinte et maintien du bon état des eaux , au travers de la recherche d'économies d'eau.

Plus spécifiquement, le programme de mesure prévoit des mesures de gestion quantitatives pour le sous bassin « FRDR246b - La Durance de l'aval de Mallemort au Coulon », au travers notamment de la mise en place d'un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture.

Les projets de mise sous pression du canal sont donc compatibles avec le SDAGE.

1.2 Le contexte et les objectifs du 2^{ème} Contrat de Canal

La démarche de Contrat de Canal est une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau qui vise à associer des acteurs d'horizons divers (collectivités territoriales, gestionnaires de milieux aquatiques, acteurs économiques, associatifs, du monde de l'environnement...) autour d'un projet commun et partagé pour les canaux d'irrigation.

Portée par un bilan positif des premiers Contrats de Canaux terminés en 2018, la démarche d'élaboration d'un deuxième Contrat de Canal a été réalisée dans un contexte incertain pour les politiques publiques de soutien à l'hydraulique agricole. Ce contexte incertain s'est traduit par une révision et une planification à moyen terme des engagements financiers des partenaires historiques de la démarche (transition du PDR FEADER au PSN, élaboration de PROHYDRA 2028, émergence de la stratégie Départementale d'hydraulique agricole...). A cela s'est ajouté la volonté pour les canaux d'acter les conséquences du changement climatique et les prendre comme moteur des transformations à venir sur leurs périmètres irrigués, permettant de pérenniser leurs structures. Ce constat étant partagé par les canaux de l'Union, Cabedan-neuf, l'Isle et Carpentras, qui reconnaissent une communauté d'enjeu ainsi que la pertinence de l'outil Contrat de Canal, le choix a été fait de bâtir un second Contrat sur la base d'une architecture commune et partagée.

Le 2^{ème} Contrat considère que les grands objectifs stratégiques et leur traduction en opérations autour de 5 grands axes déjà définis dans le 1^{er} contrat restent valables :

- Pérennisation et développement des ouvrages hydrauliques
- Développement durable
- Communication, sensibilisation et valorisation récréative
- Territoire
- Pilotage et animation

La structuration du Contrat reste similaire avec 4 documents :

- Une note de cadrage
- Un document contractuel
- Un programme d'opérations
- Un protocole de gestion de la ressource

1.3 Rappel des actions et des montants prévus par phase du programme d'opérations

Afin de respecter les engagements financiers des partenaires de la démarche, le contrat a été dissocié en 2 périodes :

- **2022-2024**

| Fiches action | Intitulé | Montant total HT |
|------------------------------|--|--------------------|
| Volet 1 | | 2 089 500 € |
| 1,1,1 | Modernisation des irrigations – Arrousaire 9 | |
| 1,1,2 | Modernisation des irrigations – Velorgues 10, 11 | 1 648 500 € |
| 1,1,3 | Modernisation des irrigations – Caramède 4 | 330 000 € |
| 1,3 | Etude de faisabilité de la modernisation – Jousseline-la Jouvène | 30 000 € |
| 1,4 | Travaux de sécurisation et de busage du réseau | 81 000 € |
| Volet 2 | | 60 000 € |
| 2,2 | Amélioration de l'efficience du réseau pression | 60 000 € |
| Volet 3 | | 36 000 € |
| 3, 2 | Communication autour du canal et du Contrat | 36 000 € |
| Volet 4 | | 30 000 € |
| 4,1 | Etude canaux – territoire | 30 000 € |
| 4,2 | Travail en lien avec les communes et EPCI | - € |
| Volet 5 | | 105 000 € |
| 5,1 | Animation et coordination de la démarche | 105 000 € |
| 5.3 | Contribution à la stratégie Départementale 2028 | - € |
| Total général MO ASCO | | 2 320 500 € |

- **2025-2027**

| Fiches action | Intitulé | Montant total HT |
|------------------------------|--|--------------------|
| Volet 1 | | 793 000 € |
| 1,1,3 | Modernisation des irrigations – Caramède 5, 6 | 660 000 € |
| 1,2 | Etude des modalités de réhabilitation - Caramède | 70 000 € |
| 1,4 | Travaux de sécurisation et de busage du réseau | 63 000 € |
| Volet 2 | | 90 000 € |
| 2,1 | Etude sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des stations de pompage | 30 000 € |
| 2,2 | Amélioration de l'efficience du réseau pression | 60 000 € |
| Volet 5 | | 135 000 € |
| 5,1 | Animation et coordination de la démarche | 105 000 € |
| 5.2 | Réalisation du bilan de la démarche | 30 000 € |
| 5.3 | Contribution à la stratégie Départementale 2028 | - € |
| Total général MO ASCO | | 1 018 000 € |

Pour l'ASCO du canal de l'Isle, le Contrat de Canal faisait apparaître un montant prévisionnel de 3 338 500 € répartis en

- 2 320 500 € pour la phase 1 et,
- 1 018 000 € pour la phase deux,

portant sur un total de 20 opérations.

1.4 Les objectifs de ce bilan

L'action 5.2 du Contrat précise les objectifs du bilan mi parcours :

« Un bilan intermédiaire devra être réalisé en cours de contrat afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions et le protocole de gestion.

Après les 3 premières années de mise en œuvre du Contrat, ce bilan permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées, l'état d'avancement du programme d'actions et la nécessité de réviser le contrat de canal. Ce bilan sera réalisé en interne. »

2 Bilan

2.1 Bilan technique par volet 2022-2024

Le tableau ci-après présente une synthèse globale des actions prévues et réalisées ou en cours pour la période du bilan. Si les pourcentages par volet ne sont pas significatifs du fait du faible nombre d'actions, le bilan technique permet d'afficher un taux d'actions réalisées ou en cours de 63%.

| | Prévu | Réalisé ou en cours | Taux de réalisation |
|----------------|-----------|---------------------|---------------------|
| Volet 1 | 5 | 4 | 80% |
| Volet 2 | 1 | 1 | 100% |
| Volet 3 | 1 | 1 | 0% |
| Volet 4 | 2 | 1 | 50% |
| Volet 5 | 2 | 2 | 100% |
| TOTAL | 11 | 9 | 82% |

Ces valeurs doivent être nuancées. C'est l'objet du bilan détaillé à suivre.

2.1.1 Volet 1 : Pérennisation et développement des ouvrages hydrauliques

4 opérations réalisées et en cours / 5 prévues

La colonne « année prévue » renvoie à l'année de demande de subvention pour le projet. Ces projets de travaux ou d'études sont normalement prévus pour être réalisés pendant la période de chômage à suivre. Cependant, le projet pourra être reporté à la ou les saisons suivantes en fonction des dates d'appels à projet, de la sélection ou non du projet et des délais d'instructions.

La colonne « année de réalisation prévue » précise l'année prévue de réalisation prévue de l'opération dans le cadre du programme d'opération du Contrat. En cas de décalage entre l'année de réalisation prévue et l'année de réalisation effective, les explications sont données dans la colonne « bilan technique ».

2.1.1.1 Opérations réalisées

Ce tableau présente les opérations déjà réalisées ou qui seront achevées au 31/12/2024. Toutes les actions de l'axe 1 sont sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle.

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation prévue | Bilan technique |
|------------|--|------------------|-----------------------------|---|
| I.1 | Travaux mise sous pression des réseaux | 2022-2024 | | |
| I.1.1 | Modernisation du réseau gravitaire sur le secteur Arrousaire Tranche 9 | 2020 | 2021-2023 | <i>Opération réalisée entre 2021 et 2023 : Mise sous pression pendant le chômage 2021-2022 d'un secteur initialement gravitaire, d'environ 25 ha afin d'alimenter 35 points de desserte. Ce projet s'est conclu durant le chômage 2022-2023 par les travaux d'extension de la capacité du bassin de stockage de la station de l'arrousaire, clôturant la modernisation complète d'un secteur de 1450 ha initialement prévu pour desservir 780 ha.</i> |
| I.1.2 | Modernisation du réseau gravitaire sur le secteur Velorgues Tranche 10 | 2021 | 2022-2023 | <i>Opération réalisée durant le chômage 2023-2024 : Projet déposé lors de l'AAP de juillet 2021. Initialement prévu pour être réalisé lors du chômage 2022-2023, cette opération a été repoussée d'une saison du fait de la réalisation en 2 ans du projet de l'arrousaire 9. Réalisée durant le chômage 2023-2024 la mise sous pression de ce secteur a permis de moderniser 149 ha et d'alimenter 88 points de desserte avec la pose de 7 300 ml de canalisation allant du diamètre 40 à 300.</i> |

2.1.1.2 Opérations en cours

Ce tableau présente les opérations en cours, c'est-à-dire qui ont fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre d'un AAP FEADER ou d'un autre dispositif, qui sont en cours d'instruction, qui n'ont pas encore été réalisées ou qui seront réalisées durant la période de chômage 2024-2025.

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation prévue | Bilan technique |
|------------|--|---------------------|-----------------------------|--|
| I.1 | Travaux de mise sous pression des réseaux | 2022-2024 | | |
| I.1.2 | Modernisation du réseau gravitaire sur le secteur Velorgues Tranche 11 (et tranche 12) | 2022 et 2023 | 2024-2025 et 2025-2026 | <i>Projet déposé lors de l'AAP du Ministère de l'agriculture de mai 2024 (non retenu) ainsi que de l'AAP FEADER de juillet 2024. Ce projet correspond à la fusion des tranches 11 et 12 initialement prévues au Contrat et prévoit la mise sous pression de 85 ha sur deux secteurs. Il prévoit la pose de 6350 ml de canalisations pour desservir 64 points d'irrigation. Les années prévues de réalisation dépendront de l'acceptation ou non du dossier dans le cadre de l'AAP, de la</i> |

| | | | | |
|-------|--|-------------|-----------|---|
| | | | | possibilité de découper ce projet en deux tranches afin de permettre une meilleure gestion financière de ce projet et de la priorité donnée ou non à la réalisation de la modernisation du secteur Caramède tranche 4. Par conséquent <u>la réalisation prévisionnelle de ces travaux est portée au mieux à 2025-2026, sinon à 2026-2027.</u> |
| I.1.3 | Modernisation du réseau gravitaire sur le secteur Caramède Tranche 4 | 2024 | 2026-2027 | Projet déposé lors de l'AAP du Ministère de l'agriculture de mai 2024 (non retenu) ainsi que de l'AAP FEADER de juillet 2024. Il prévoit le remplacement de la desserte basse pression ayant cours sur ce secteur par de la desserte pression en raccordant le réseau gravitaire au réseau pression de la station de pompage existante de Moutillon et en l'isolant du reste du secteur gravitaire à l'aide de deux robinets vannes. Contrairement aux prévisions initiales, le choix technique a été fait de ne pas créer de nouvelle station. 40 points de desserte adaptés à la pression remplaceront les robinets vannes jusqu'alors utilisés pour l'irrigation gravitaire basse pression. En cas d'obtention de financements européens, <u>cette tranche sera réalisée durant la période de chômage 2025-2026.</u> |
| I.3 | Etude de faisabilité de la modernisation du secteur la Jouseline – La Jouvène | 2023 | 2025 | Cette étude a pour objectif d'évaluer la faisabilité technique et financière pour le canal, de moderniser sa desserte sur le secteur aval de son périmètre. Elle doit permettre au canal de disposer d'un programme de travaux chiffré niveau AVP définitif, permettant à terme de programmer des travaux de mise sous pression. Les arrêtés de financement pour la réalisation de cette étude ont été obtenus et <u>l'étude prévue pour durer 6 mois a démarré en novembre 2024.</u> |

2.1.1.3 Opérations à reporter, modifier ou supprimer

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation envisagée | Raisons du report ou de la suppression, teneur des modifications |
|-----|--|------------------------|--------------------------------|--|
| I.3 | Travaux de sécurisation et de busage du réseau (2 tranches) | T1 : 2023 T2 : 2024 | T1 : 2024 T2 : 2025 | <u>Opération reportée :</u> Les travaux et l'engagement financier conséquents du canal de l'Isle pour la réalisation de l'Arrousaire tranche 9 et Velorgues tranche 10 ont été priorisés sur la réalisation de travaux de busage sur le secteur gravitaire. S'ils restent nécessaires, ces travaux doivent être mis en perspective avec la possible mise sous pression des secteurs urbains qu'ils desservent en eau, envisagée dans |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | le cadre de nouvelles actions d'une 2 ^{ème} phase de contrat et qui rendrait leur sécurisation inutile à court terme. |
|--|--|--|--|--|

2.1.1.4 Synthèse des raisons de retard, report, des points de blocage et solutions envisagées

Si à première vue il est possible de considérer que seule l'opération de sécurisation et de busage n'a pas été réalisée conformément au calendrier du programme d'opérations initial, ce bilan technique met en évidence le problème lié à des engagements de calendrier reposant sur les appels à projets des fonds FEADER ainsi qu'aux délais de paiement. A ce titre, seuls les projets relevant de dossiers déposés avant le démarrage officiel de la mise en œuvre de ces deuxièmes contrats, ont été réalisés (Arrousaire 9 et Velorgues 10).

Les projets notés comme en cours ont fait l'objet de dépôts de dossier dans le cadre d'un appel à projet datant de juillet 2024,. Ils ne présentent ni garantie de financement, ni garantie de calendrier permettant au canal de l'Isle, si ses projets étaient retenus, d'anticiper leur réalisation pendant la période de chômage à suivre. A ce titre, les dates de réalisation prévisionnelles probables sont d'ores et déjà en fin de phase deux du Contrat.

2.1.2 Volet 2 : Développement durable

1 opérations réalisées et en cours sur 1.

2.1.2.1 Opérations réalisées ou en cours

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation prévue | Bilan technique |
|------|--|--------------|-----------------------------|---|
| II.2 | Amélioration de l'efficacité du réseau pression | s.o | 2021-2026 | <i>Projet prévu initialement pour être réalisé sur toute la durée du Contrat et en se basant sur du temps de personnel du canal ainsi que sur fonds propre du canal. Ce projet a évolué suite au dernier comité de pilotage du Contrat. Il a été présenté les actions et le suivi mis en place pour améliorer l'efficacité du réseau pression et il a été montré que pour le canal de l'Isle, le suivi des compteurs et la qualité du comptage pouvait expliquer une grande partie de la perte de rendement brut. Dans ce cas, le Département a indiqué qu'il avait la possibilité de financer des projets innovants pour la pose de compteurs connectés, avec un retour prévu au Département à ce sujet. L'ASCO du canal de l'Isle</i> |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | <i>a fait le choix de bâtir un dossier de demande de financement pour équiper progressivement les compteurs agricoles de son périmètre d'un dispositif de radio relève. Le dossier de financement a été déposé en mars 2024. L'achat du matériel et l'équipement des premiers compteurs est prévu pour le <u>chômage 2024-2025</u></i> |
|--|--|--|--|--|

2.1.2.2 Opérations à reporter, modifier ou supprimer

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation envisagée | Raisons du report ou de la suppression, teneur des modifications |
|------|--|------------------|--------------------------------|--|
| II.2 | Amélioration de l'efficacité du réseau pression | 2021-2026 | 2021-2026 | <i>Opération modifiée : La fiche action II.2 évoluera pour prendre en compte l'acquisition de compteurs connectés en fonction des capacités de financement du canal et du Département.</i> |

2.1.2.3 Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées

Il n'y a pas sur ce volet de blocages en particulier. Le seul problème est que la réalisation de cette opération repose sur le seul financement du Département et sur l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique prévue dans le cadre de la stratégie Départementale d'irrigation. Le plafond de financement annuel permis pour cette opération par le Département conduit à un déploiement des compteurs à l'échelle du périmètre du canal sur 7 à 10 ans environ. Celui-ci pourrait être accéléré en augmentant le plafond dans le cadre d'une révision des crédits alloués par le département à cette ligne budgétaire.

2.1.3 Volet 3 : Communication sensibilisation et valorisation récréative

1 opérations réalisées ou prévues sur 1 opération prévue.

Dans le programme d'actions initial, ce volet comporte une série d'opérations portées par l'association OPUS – CPIE Pays de Vaucluse lié à la pédagogie et la sensibilisation des scolaires. Afin de permettre une cohérence dans le bilan des Contrats, ces actions seront traitées dans le Contrat de Canal de l'Union. Ne sera traitée ici que l'opération sous maîtrise d'ouvrage canal portant sur la communication.

2.1.3.1 Opérations réalisées ou en cours

Sans objet

2.1.3.2 Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation envisagée | Raisons du report ou de la suppression, teneur des modifications |
|-------|--|--------------|--------------------------------|---|
| III.2 | Actions d'information et de sensibilisation autour du canal de l'Isle et du Contrat de Canal | 2022 | 2022-2024 | <i>Opération reprogrammée: Demande de subvention prévue en fin d'année 2024 pour une réalisation en 2025. Cette demande portera sur l'actualisation du site internet, la réalisation d'un court film sur le canal de l'Isle ainsi que la production d'une plaquette de présentation du canal de l'Isle. Une des raisons du report a été d'affiner la stratégie de communication du canal.</i> |

2.1.3.3 Synthèse des reports ou des points de blocage

Concernant l'action de communication, une demande de subvention devra être déposée fin 2024 portant sur les actions prévues dans la phase 1 du Contrat. Le retard dans la réalisation de cette action est lié à un manque du temps du chargé de mission. La mise en œuvre de l'action est prévue pour 2025.

2.1.4 Volet 4 : Territoire

1 opération réalisée sur 2 de prévues.

2.1.4.1 Opérations réalisées ou en cours

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation prévue | Bilan technique |
|------|---|--------------|-----------------------------|--|
| IV.2 | Travail en lien avec les communes et EPCI du périmètre pour une meilleure prise en compte des réseaux du canal de l'Isle | - | 2022-2027 | <i>Poursuite des échanges avec les communes sur les permis de construire, la planification des travaux du canal. Cependant les réseaux au format SIG n'ont pas été transmis à jour depuis au moins deux ans. Si de nombreux échanges informels ont lieu avec différents services des communes, la transmission des permis n'est pas systématique est restée gérée au cas par cas avec les communes et la prise en compte des réseaux du canal et des servitudes qui y sont liées dans les documents d'urbanisme n'est pas systématique. La centralisation de couches SIG au niveau Du Département aide toutefois à la transmission des informations auprès de collectivités intéressées.</i> |

2.1.4.2 Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation envisagée | Raisons du report ou de la suppression, teneur des modifications |
|------|--|--------------|--------------------------------|---|
| IV.1 | Etude de mise en valeur du développement agricole des territoires irrigués par les canaux | 2023 | 2024-2025 | <i>Opération reportée / modifiée : L'étude n'a pas pu être réalisée par manque de temps de travail. D'autres actions relevant des volets 1 et 2 ont été prioritaires. Il apparaît nécessaire de modifier le contenu prévisionnel de l'étude puisque celle-ci devait servir d'assise pour le Contrat de Canal n°2 permettant notamment une communication avec les communes quant à la nécessité de participer au financement des travaux du canal.</i> |

2.1.4.3 Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées

Le report de l'étude canaux - territoire est principalement lié à un manque de temps en interne au canal pour porter le projet. Ce manque de temps est également lié à la difficulté d'établir un cahier des charges détaillé qui réponde précisément aux besoins définis dans la fiche action. Enfin, il paraît aujourd'hui peu probable qu'une étude de cette ampleur puisse être réalisée avec un budget de 30 000 €. Sa reprogrammation impliquera une réévaluation du montant.

Concernant le travail en lien avec les communes, il apparaît nécessaire de systématiser les échanges d'informations autour des réseaux du canal, ainsi que de solliciter les intercommunalités qui ont aujourd'hui mission d'instruction des permis de construire.

2.1.5 Volet 5 : Axe Gestion Concertée

2 opérations réalisées et en cours sur 2 prévues

2.1.5.1 Opérations réalisées ou en cours

| N° | Intitulé | Année prévue | Année de réalisation prévue | Bilan technique |
|-----|---|------------------|-----------------------------|--|
| V.1 | Animation et suivi du Contrat de Canal | 2022-2024 | 2022-2024 | <i>Cette mission concerne essentiellement le poste pour l'animation et la coordination de la démarche de contrat de Canal. Le poste de chargé de mission bénéficie d'un soutien de l'Agence de l'Eau depuis l'origine du premier Contrat de canal. Contrairement au 1^{er} Contrat, ce poste d'animateur ne porte que sur un temps partiel d'environ 55 jours de travail par an. Ce temps est réparti conventionnellement entre le canal de l'Isle et le canal de l'Union à 60% / 40%.</i> |
| V.3 | Contribution à la stratégie Départementale d'hydraulique agricole à l'horizon 2028 | 2022-2027 | 2022-2024 | <i>Conformément à ses engagements, le canal de l'Isle a continué à participer à la stratégie Départementale d'hydraulique agricole, au travers notamment du suivi des ateliers mis en place en 2021, 2022 et 2023.</i> |

2.1.5.2 Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées

Sans objet.

2.2 Bilan financier, par financeur et par volet,

2.2.1 actions sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle

Le tableau page suivante présente pour les années 2022 à 2024, les engagements financiers prévus pour réaliser les opérations du Contrat de Canal sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle, pour chacun des partenaires financiers de la démarche et les compare aux engagements financiers pris réellement dans les arrêtés d'attribution de subvention, l'année en question ou éventuellement faisant l'objet d'une demande de financement en cours.

| | Montant | | PSN / FEADER | | AERMC | | CR PACA | | CD 84 | | Communes | | Autofinancement | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|------------|------------------|------------------|
| | estimé € HT | demandé / obtenu | attendu PSN | FEADER obtenu | prévu | Obtenu | prévu | Obtenu | prévu | Obtenu | prévu | Obtenu | Prévu | effectif |
| VOLET 1 : | 2 089 500 € | 2 193 538 € | 1 582 800 € | 250 959 € | 15 000 € | 312 785 € | 4 500 € | 6 000 € | 45 000 € | 131 479 € | 4 050 € | - € | 438 150 € | 175 306 € |
| Modernisation des irrigations - Arrousaire Tranche 9 - Extension du bassin | | | - € | | - € | | - € | | - € | | - € | | - € | |
| Modernisation des irrigations - Velorgues Tranche 10 | 848 500 € | 836 530 € | 678 800 € | 250 959 € | - € | 292 785 € | - € | - € | - € | 125 479 € | - € | - € | 169 700 € | 167 306 € |
| Modernisation des irrigations - Velorgues Tranche 11 | 450 000 € | 1 049 069 € | 360 000 € | | - € | | - € | | - € | | - € | | 90 000 € | |
| Modernisation des irrigations - Velorgues Tranche 12 | 350 000 € | | 280 000 € | | - € | | - € | | - € | | - € | | | 70 000 € |
| Modernisation des irrigations - Caramède Tranche 4 | 330 000 € | 267 939 € | 264 000 € | | - € | | - € | | - € | | - € | | 66 000 € | |
| Etude de faisabilité de la modernisation des irrigations sur le secteur la Jousseleine - La Jouvène | 30 000 € | 40 000 € | - € | | 15 000 € | 20 000 € | 4 500 € | 6 000 € | 4 500 € | 6 000 € | - € | | 6 000 € | 8 000 € |
| Travaux de sécurisation et de busage du réseau du canal de l'Isle - Tranche 1 | 54 000 € | - € | - € | | - € | | - € | | 27 000 € | - € | 2 700 € | - € | 24 300 € | - € |
| Travaux de sécurisation et de busage du réseau du canal de l'Isle - Tranche 2 | 27 000 € | - € | - € | | - € | | - € | | 13 500 € | - € | 1 350 € | - € | 12 150 € | - € |
| VOLET 2 : | 60 000 € | 49 788 € | - € | | - € | | - € | | - € | 20 000 € | - € | | 60 000 € | 29 788 € |
| Amélioration de l'efficience du réseau pression du canal | 60 000 € | 49 788 € | - € | | - € | | - € | | - € | 20 000 € | - € | | 60 000 € | 29 788 € |
| VOLET 3 : | 36 000 € | - € | - € | | 18 000 € | - € | 5 400 € | - € | 5 400 € | - € | - € | | 7 200 € | - € |
| Actions d'information et de sensibilisation autour du Canal de l'Isle et du contrat de Canal phase 1 (site + film + 3 ans de plaquettes) | 36 000 € | - € | - € | | 18 000 € | - € | 5 400 € | - € | 5 400 € | - € | - € | | 7 200 € | - € |
| VOLET 4 : | 30 000 € | | - € | | - € | | 12 000 € | | 12 000 € | | - € | | 6 000 € | |
| Etude sur la mise en valeur du développement agricole des territoires irrigués par les canaux | 30 000 € | | - € | | - € | | 12 000 € | | 12 000 € | | - € | | 6 000 € | |
| Travail en lien avec les communes et EPCI du périmètre pour une meilleure prise en compte des réseaux de l'ASCO du canal de l'Isle | - € | | - € | | - € | | - € | | - € | | - € | | - € | |
| VOLET 5 : | 105 000 € | 63 367 € | - € | | 52 500 € | 31 684 € | - € | | - € | | - € | | 52 500 € | 31 683 € |
| Mission d'animation et de coordination de la démarche (0,3 ETP Isle, 0,2 ETP Union) phase 1 | 105 000 € | 63 367 € | - € | | 52 500 € | 31 684 € | - € | | - € | | - € | | 52 500 € | 31 683 € |
| Total général | 2 320 500 € | 2 366 693 € | 1 582 800 € | 250 959 € | 85 500 € | 344 469 € | 21 900 € | 6 000 € | 62 400 € | 151 479 € | 4 050 € | - € | 563 850 € | 236 777 € |

Ce tableau doit être pris avec précaution, notamment sur ce qui concerne les participations des différents partenaires financiers sur le Volet 1. En effet, pour les travaux relevant du PRI, lors des demandes de subventions, seul a été pris en compte un montant correspondant au taux de subventions publiques attendues. En cas d'obtention des aides (dans le cas de Velorgues 10), les aides obtenues auprès des différents partenaires financiers sont portées au tableau, ce qui conduit à un fort déséquilibre entre le prévu et le réalisé.

Par ailleurs, par souci de cohérence avec le bilan technique, ont été portées à ce tableau les demandes de financement pour les opérations Velorgues 11 (correspondant à la fusion des tranches 11 et 12) et Caramède 4, dont les montants ont été revus dans le cadre du redécoupage des tranches par secteurs et pour mieux refléter l'évolution des prix depuis le premier chiffrage de ces tranches de travaux établi en 2020-2021. En complément des éléments portés dans le bilan technique, ces opérations relevant d'un financement dans le cadre d'appels à projet du PSN via le guichet unique ne pourront être réalisées dans le meilleur des cas qu'en 2025-2026 et 2026-2027. Il y a donc dans le tableau ci-dessus un réel découplage entre l'action notée comme « demandée / obtenue » et sa réalisation effective sur le terrain, qui a lieu, dans le meilleur des cas, deux ans plus tard.

A cette situation s'ajoute le retard dans les versements des subventions FEADER. Le calendrier prévisionnel établi lors du Contrat de canal est bâti sur l'hypothèse d'un paiement rapide des subventions, à savoir dans l'année de la demande de solde, permettant au canal de l'Isle d'envisager de poursuivre son programme de modernisation. Ce programme a dû et devra s'adapter aux conditions de paiement des partenaires financiers de la démarche. A la date de rédaction de ce bilan, le versement du solde de l'opération par le GUSI de l'Arrousaire tranche 9 (terminée au chômage 2022-2023) et de Velorgues tranche 10 (terminée au chômage 2023-2024) n'a toujours pas eu lieu et l'ASCO attend toujours le versement du solde d'une opération relevant du premier Contrat de Canal (travaux de régulation tranche 2, dont la demande de solde remonte à plus de 3 ans). Ces délais compliquent fortement la gestion financière des opérations pour les structures porteuses, impliquent la mise en place de prêts relais coûteux et contarie le calendrier des actions du Contrat.

Une synthèse globale des engagements financiers projetés / réalisés est présentée ci-dessous :

| | Montant estimé dans le Contrat de Canal | Montant demandé/obtenu | Ratio réalisé / projeté |
|----------------|---|------------------------|-------------------------|
| Volet 1 | 2 089 500 € | 2 193 538 € | 105% |
| Volet 2 | 60 000 € | 49 788 € | 83% |
| Volet 3 | 36 000 € | - € | 0% |
| Volet 4 | 30 000 € | - € | 0% |
| Volet 5 | 105 000 € | 63 367 € | 60% |
| TOTAL | 2 320 500 € | 2 306 693 € | 99% |

L'engagement financier global est proche de celui prévu (+2%), mais ce chiffre masque des différences par volet dus à des réajustement de montants par actions. Les explications relatives aux différences entre le projeté et le réalisé pour le volet 1, qui représente près de 90% des montant, ont été largement commentées ci-dessus. Pour ce qui est des autres volets :

- Volet 2 : cf. 2.1.2 : Les dépenses présentées sont celles relatives au projet d'équipement de compteurs connectés et non aux dépenses prévues en interne pour le renouvellement des compteurs
- Volet 3 : cf. 2.1.3.2 La différence repose sur la capacité du canal de l'Isle à déposer une demande de financement pour l'action de communication avant fin 2024
- Volet 4 : cf. 2.1.4.2, la seule action faisant l'objet de demandes de financement a été repoussée à la phase 2 du Contrat
- Volet 5 : cf. 2.1.5.1, la différence de montant est liée à l'évaluation du temps à passer pour l'animation et la coordination de la démarche, prévu pour 0,5 ETP, elle est plus proche de 0,2 ETP.

2.3 Protocole de gestion de la ressource

2.3.1 Bilan 2022-2024 des volumes économisés et disponibles pour les milieux naturels

Conformément à l'article 3.1 du protocole de gestion, les volumes économisés sont annualisés. Pour être utilisables, ils doivent être générés pendant une saison d'arrosage.

Les volumes mis à disposition sont donc considérés comme disponibles et pris en compte à dater du début de la saison de mise en service du canal de l'Isle, suivant la date d'achèvement des tranches de travaux opérationnelles générant des économies.

| Année de demande de financement | Année de réalisation | Année de mise à disposition | Nom des travaux | Economies prévue (Mm3) | Economies réalisées (Mm3) | Part revenant au milieu |
|--|------------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Travaux du 1er contrat de Canal (travaux de 2005 à 2019) | | | | - | 5,861 | 2,931 |
| Phase intermédiaire hors contrat | 2019-2020 | 2021 | Arrousaire Tranche 8 | - | 0,575 | 0,575 |
| | 2020-2021 | 2022 | Régulation tranche 2 | - | 0,300 | 0,300 |
| 2019 | 2021-2022 et 2022-2023 | 2024 | Arrousaire Tranche 9 | 0,192 | 0,192 | 0,192 |
| 2021 | 2023-2024 | 2025 | Velorgues Tranche 10 | 0,280 | 0,434 | 0,434 |

| | | | | | | | |
|---|-------------|-------|----------------------|---------------|-----------------------------------|-------|-------|
| 2024 | 2025-2026 ? | 2027? | Caramède Tranche 4 | 0,200 | 0,138 | 0,138 | |
| 2024 | 2026-2027 ? | 2028? | Velorgues Tranche 11 | 0,315 | 0,411 | 0,411 | |
| TOTAL Depuis le lancement de la démarche du 1^{er} Contrat | | | | | | 7,362 | 4,981 |
| Total bilan mi parcours réalisé | | | | Prévu : 0,472 | Effectif : 0,626 (+32%) | 0,626 | |
| Total bilan mi parcours déposé | | | | 0,987 | 1,175 (+19%) | | |

Le programme de travaux et les économies générées sont en retard d'une année par rapport à ce qui était prévu dans le protocole de gestion, ce qui conduit à ce que seules les économies de Velorgues tranche 10 soient prises en compte dans ce bilan. On constate par contre que les économies effectivement réalisées ou chiffrées sont supérieures respectivement de 32% et 19% aux économies prévues. Cette différence s'explique essentiellement par le réajustement des tailles de tranche de travaux entre le projeté en phase de Contrat de Canal et le dossier déposé. Enfin, la part de retour au milieu depuis les opérations lancées à la fin du 1^{er} contrat, détermine l'assiette de participation Agence de l'Eau.

2.3.2 Bilan des COEC'EAU

Le Contrat de Canal de l'Isle est en interconnexion avec le bassin versant des Sorgues. Ce bassin versant présente la spécificité de ne pas être déficitaire. Lors du 1^{er} Contrat de Canal, les gestionnaires de ce milieu ont fait savoir au canal de l'Isle qu'ils n'avaient pas besoin d'eau en provenance du canal. En conséquence le choix du fait de la spécificité du milieu récepteur a été fait dès 2014 d'alléger les modalités de réunion de la COEC'EAU en s'accordant sur la procédure suivante :

- Point mail entre le Syndicat de Sorgues et le canal pour vérifier l'existence de besoins locaux nouveaux
- Si nécessaire échange mail entre les partenaires de la COEC'EAU sur ces besoins
- Information sur les volumes affectés en Durance avant juin de l'année n pour la saison d'irrigation n+1 aux membres de la COEC'EAU

L'ensemble des économies d'eau générées pendant la phase intermédiaire entre les deux contrats sont considérées d'office comme revenant au milieu naturel durancien via le protocole de gestion Durance, pour un volume fonction de l'assiette de participation de l'Agence de l'Eau.

Dans le cadre du 2^{ème} Contrat de Canal, les comités de pilotage qui se sont réunis les 14/12/2021 et 19/12/2023 ont évoqué la question des économies d'eau générées par les travaux sur l'Arrousaire Tranche 9 et Velorgues tranche 10. Cependant, il a été considéré d'office que les économies d'eau générées sur le périmètre du canal revenaient au milieu durancien (selon les mêmes

conditions d'assiette de participation, via le protocole de gestion Durance), sans que ne soit sollicitée officiellement la COEC'EAU du bassin des Sorgues.

A cet titre et afin de clarifier la définition des besoins des milieux naturels locaux auxquels sont connectés le canal de l'Isle, une COEC'EAU a été réunie le 3 décembre 2024. Cette COEC'EAU a permis de :

- Travailler sur les modalités et le format des COEC'EAU à venir
- De déterminer qu'il revient aux gestionnaires de milieu de se prononcer sur les besoins ou les études supplémentaires à réaliser pour trouver un débouché aux économies d'eau des Contrats de Canaux.

Enfin, il conviendra de clarifier les modalités de retour de ces volumes vers les milieux duranciens dans le cadre du nouveau protocole de réallocation des économies d'eau en Durance.

3 Réactualisation pour la période 2025-2027

3.1 Réactualisation du programme d'actions

Cf. annexes pour présentation des nouvelles fiches actions pour 2025-2027. L'année indiquée est celle de la demande de subvention. La colonne « année de réalisation envisagée » correspond à l'année de réalisation probable de l'action sous réserve de l'obtention des financements et du respect de délais de paiements raisonnables (à savoir dans l'année) par les partenaires financiers. L'« année de réalisation envisagée » est donc donnée à titre indicatif. Les projets concernés sont ceux sous maîtrise d'ouvrage canal de l'Isle. Le tableau est présenté page suivante.

L'annexe du bilan présente la totalité des fiches action des opérations ajoutées, mais également des actions maintenues avec des évolutions (essentiellement de calendrier de réalisation). L'ensemble des modifications sur les annexes *sont affichées en italique*.

| Année de demande de financement | Volet | Intitulé | Montant | Année de réalisation envisagée |
|---------------------------------|-------|---|--------------------|--------------------------------|
| 2025 | 1 | FA 1.4 : Travaux de sécurisation et de busage du réseau Tranche 1 | 60 000 € HT | 2025-2026 |
| | | FA 1.5 : Etude de faisabilité de la mise sous pression des réseaux urbains sur le secteur Sud du Thor | 30 000 € HT | 2026 |
| | 2 | FA 2.2 : Amélioration de l'efficacité du réseau pression – mise en place d'une radiorelève sur le périmètre du canal de l'Isle secteur Moutillon et Pomone (Tranche 2) | 67 000 € HT | 2025-2026 |
| | 3 | FA 3.2 : Actions d'information et de sensibilisation autour du canal de l'Isle et du Contrat de Canal | 36 000 € HT | 2026 |
| | 4 | FA 4.2 : Travail en lien avec les communes et EPCI | pm | 2025 |
| | 5 | FA 5.1 : Animation et coordination de la démarche | 33 000 € | 2025 |
| | | FA 5.3 : Contribution à la stratégie Départementale 2028 | pm | 2025 |
| 2026 | 1 | FA 1.1.3 : Modernisation des irrigations secteur Caramède Tranche 5 | 600 000 € HT | 2027-2028 |
| | | FA 1.4 : Travaux de sécurisation et de busage du réseau Tranche 2 | 30 000 € HT | 2026-2027 |
| | 2 | FA 2.2 : Amélioration de l'efficacité du réseau pression – mise en place d'une radiorelève sur le périmètre du canal de l'Isle secteur Reydet (Tranche 3) | 67 000 € | 2026-2027 |
| | 4 | FA 4.2 : Travail en lien avec les communes et EPCI | pm | 2026 |
| | 5 | FA 5.1 : Animation et coordination de la démarche | 33 000 € | 2026 |
| | | FA 5.3 : Contribution à la stratégie Départementale 2028 | pm | 2026 |
| 2027 | 1 | FA 1.1.4 : Modernisation des irrigations secteur Caramède Tranche 6 | 380 000 € HT | 2028-2029 |
| | | FA 1.2 : Etude des modalités de réhabilitation du réseau | 80 000 € | 2028-2029 |
| | | FA 1.4 : Travaux de sécurisation et de busage du réseau Tranche 3 | 65 000 € | 2027-2028 |
| | 2 | FA 2.1 : Etude sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des stations de pompage | 40 000 € | 2028 |
| | | FA 2.2 : Amélioration de l'efficacité du réseau pression – mise en place d'une radiorelève sur le périmètre du canal de l'Isle secteur Peyreras et Arrousaire Loubières (Tranche 4) | 60 000 € | 2027-2028 |
| | 4 | FA 4.1 : Etude canaux - Territoire | 40 000 € | 2028 |
| | | FA 4.2 : Travail en lien avec les communes et EPCI | pm | 2026 |
| | 5 | FA 5.1 : Animation et coordination de la démarche | 35 000 € | 2028 |
| | | FA 5.2 : Réalisation du bilan de la démarche | 40 000 € | 2028 |
| | | FA 5.3 : Contribution à la stratégie Départementale 2028 | pm | 2027 |

Les intitulés en italique correspondent à des actions programmées sur la période 2022-2024 et qui ont été reportées à 2025-2027 ou qui ont simplement vu leur date de réalisation changer, les montants de l'action ont pu être réévalués, les intitulés **en gras** correspondent à de nouvelles actions non encore prévues. **Il n'y a pas de fiche actions supprimée.**

Les nouvelles actions pour 2025-2027 et les opérations reprogrammées ou modifiées sont présentées en annexe sous la forme de nouvelles fiches actions ou sous forme de fiches modifiées. L'année indiquée est celle de la demande de subvention, l'année de réalisation prévue et indiquée est celle qui paraît la plus plausible au vu des délais d'instruction et des partenaires financiers de l'opération et des délais de versement de solde des subventions pour la réalisation des opérations, sans présager de leur acceptation.

Le programme d'opération pour l'axe 1 consiste essentiellement en une reprogrammation et à la poursuite des travaux de mise sous pression prévus dans le planning initial de la démarche. Les nouvelles actions de ce volet concernent essentiellement :

- La réalisation d'une étude pour la mise sous pression d'un secteur urbain au Sud du Thor
- La réalisation des travaux de mise sous pression de ce secteur en fonction du résultat de l'étude

Concernant le volet 2, l'action relative à l'amélioration de l'efficacité du réseau pression modifie partiellement le contenu de l'action initiale en y incluant le déploiement d'un dispositif de radio relève sur les bornes agricoles du canal, avec le cofinancement attendu du Conseil Départemental.

Les actions du 3^{ème} volet (hors action de communication) sont sous maîtrise d'ouvrage d'OPUS et sont détaillées au 3.2.2.

Les autres opérations modifiées le sont de façon mineure de manière à ajuster le calendrier possible de réalisation, ainsi que d'en actualiser le montant, soit au travers de chiffrages APS, soit en prenant en compte l'inflation.

3.2 Programmation financière des actions sous maîtrise d'ouvrage du Contrat de canal de l'Isle

3.2.1 Les opérations sous maîtrise d'ouvrage du Contrat de Canal de l'Isle pour 2025-2027 par année et par volet

Le tableau ci-après présente la répartition des financements prévisionnels, pour les actions de maîtrise d'ouvrage canal. Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage autre, se reporter au 3.2.2.

| | Montant (€ HT) | PSN PAC 2023-2027 | | AERMC | | PACA | | CD 84 | | communes | | Autof. canal | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|-------|-----------------|------|----------------|-------|-----------------|----------|----------------|--------------|------------------|
| | | % | € HT | % | € HT | % | € HT | % | € HT | % | € HT | % | € HT |
| 2025 | 216 600 € | | 0 € | | 55 500 € | | 5 400 € | | 49 400 € | | 3 000 € | | 103 300 € |
| 1 | 90 000 € | | 0 € | | 21 000 € | | 0 € | | 24 000 € | | 3 000 € | | 42 000 € |
| FA 1.4: Travaux de sécurisation et de busage du réseau du canal de l'Isle - Tranche 1 | 60 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 40% | 24 000 € | 5% | 3 000 € | 55% | 33 000 € |
| FA 1.5: Etude de faisabilité de la mise sous pression des réseaux urbains sur le secteur Sud du Thor | 30 000 € | | 0 € | 70% | 21 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 9 000 € |
| 2 | 67 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 20 000 € | | 0 € | | 47 000 € |
| FA 2.1: Amélioration de l'efficacité du réseau pression du canal - Mise en place d'une radiorelevé sur le périmètre du canal de l'Isle - secteur Mouillon et Pomone (Tranche 2) | 67 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 20 000 € | | 0 € | 70% | 47 000 € |
| 3 | 36 000 € | | 0 € | | 18 000 € | | 5 400 € | | 5 400 € | | 0 € | | 7 200 € |
| FA 3.2: Action d'information et de sensibilisation autour du canal de l'Isle et du Contrat de Canal | 36 000 € | | 0 € | 50% | 18 000 € | 15% | 5 400 € | 15% | 5 400 € | | 0 € | 20% | 7 200 € |
| 4 | | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € |
| FA 4.2: Travail en lien avec les communes et EPCI du périmètre pour une meilleure prise en compte des réseaux de l'ASCO du canal de l'Isle | | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € |
| 5 | 23 600 € | | 0 € | | 16 500 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 7 100 € |
| FA 5.1: Mission d'animation et de coordination de la démarche, Isle et Union (~0,3 ETP) | 23 600 € | | 0 € | 70% | 16 500 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 7 100 € |
| FA 5.3: Contribution à la stratégie Départementale 2028 | | | 0 € | | 0 € | | | | 0 € | | 0 € | | 0 € |
| 2026 | 720 600 € | | 480 000 € | | 16 500 € | | 0 € | | 29 000 € | | 1 500 € | | 193 600 € |
| 1 | 630 000 € | | 480 000 € | | 0 € | | 0 € | | 9 000 € | | 1 500 € | | 139 500 € |
| FA 1.1.3: Modernisation des irrigations - Caramède Tranche 5 | 600 000 € | 80% | 480 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 20% | 120 000 € |
| FA 1.4: Travaux de sécurisation et de busage du réseau du canal de l'Isle - Tranche 2 | 30 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 9 000 € | 5% | 1 500 € | 65% | 19 500 € |
| 2 | 67 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 20 000 € | | 0 € | | 47 000 € |
| FA 2.1: Amélioration de l'efficacité du réseau pression du canal - Mise en place d'une radiorelevé sur le périmètre du canal de l'Isle - secteur Reydet (Tranche 3) | 67 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 20 000 € | | 0 € | 70% | 47 000 € |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|-----|------------------|-----|------------------|-----|-----------------|-----|------------------|-----|----------------|-----|------------------|
| 4 | | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € |
| FA 4.2: Travail en lien avec les communes et EPCI du périmètre pour une meilleure prise en compte des réseaux de l'ASCO du canal de l'Isle | | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € |
| 5 | 23 600 € | | 0 € | | 16 500 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 7 100 € |
| FA 5.1: Mission d'animation et de coordination de la démarche, Isle et Union (~0,3 ETP) | 23 600 € | | 0 € | 70% | 16 500 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 7 100 € |
| 2027 | 728 600 € | | 304 000 € | | 60 500 € | | 50 000 € | | 81 500 € | | 3 250 € | | 229 350 € |
| 1 | 525 000 € | | 304 000 € | | 24 000 € | | 20 000 € | | 39 500 € | | 3 250 € | | 134 250 € |
| FA 1.1.3: Modernisation des irrigations - Caramède Tranche 6 | 380 000 € | 80% | 304 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 20% | 76 000 € |
| FA 1.2: Etude des modalités de réhabilitation des réseaux sur le secteur de Caramède | 80 000 € | | 0 € | 30% | 24 000 € | 25% | 20 000 € | 25% | 20 000 € | | 0 € | 20% | 16 000 € |
| FA 1.4: Travaux de sécurisation et de busage du réseau du canal de l'Isle - Tranche 3 | 65 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 19 500 € | 5% | 3 250 € | 65% | 42 250 € |
| 2 | 100 000 € | | 0 € | | 0 € | | 12 000 € | | 20 000 € | | 0 € | | 68 000 € |
| FA 2.1: Etude sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des stations de pompage du canal | 40 000 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 12 000 € | | 0 € | | 0 € | 70% | 28 000 € |
| FA 2.2: Amélioration de l'efficacité du réseau pression du canal - Mise en place d'une radiorelève sur le périmètre du canal de l'Isle - secteur Peyreras - Arrousaire / les loubières (Tranche 4) | 60 000 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 33% | 20 000 € | | 0 € | 47% | 40 000 € |
| 4 | 40 000 € | | 0 € | | 0 € | | 12 000 € | | 16 000 € | | 0 € | | 12 000 € |
| FA 4.1: Etude sur la mise en valeur du développement agricole des territoires irrigués par les canaux | 40 000 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 12 000 € | 40% | 16 000 € | | 0 € | 30% | 12 000 € |
| FA 4.2: Travail en lien avec les communes et EPCI du périmètre pour une meilleure prise en compte des réseaux de l'ASCO du canal de l'Isle | | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € |
| 5 | 63 600 € | | 0 € | | 36 500 € | | 6 000 € | | 6 000 € | | 0 € | | 15 100 € |
| FA 5.1: Mission d'animation et de coordination de la démarche, Isle et Union (~0,3 ETP) | 23 600 € | | 0 € | 70% | 16 500 € | | 0 € | | 0 € | | 0 € | 30% | 7 100 € |
| FA 5.2: Réalisation du bilan de la démarche | 40 000 € | | 0 € | 50% | 20 000 € | 15% | 6 000 € | 15% | 6 000 € | 15% | 0 € | 20% | 8 000 € |
| Total général | 1 665 800 € | | 784 000 € | | 132 500 € | | 55 400 € | | 159 900 € | | 7 750 € | | 526 250 € |

3.2.2 Les opérations pour 2025-2027 par année et par volet – Autres maîtres d'ouvrage

Les actions présentées ci-dessous sont celles sous maîtrise d'ouvrage autre que celle du canal de l'Isle, soit essentiellement les actions relevant du 3^{ème} volet et portées par OPUS. L'évaluation du montant de ces actions, leur plan de financement et leur mise en œuvre ne relève pas du canal de l'Isle.

| Année de demande de financement | Volet | Intitulé | Montant | Année de réalisation envisagée |
|---------------------------------|-------|--|---------|--------------------------------|
| 2025 | 3 | Réalisation de la malle pédagogique | 55 000€ | 2025-2026 |
| | | Sensibilisation aux scolaires | 25 000€ | 2025-2026 |
| 2026 | 3 | Jeu grand public : geocaching ou escape game | 40 000€ | 2026-2027 |
| 2027 | 3 | Sensibilisation aux scolaires | 25 000€ | 2026-2027 |

Concernant les financements attendus :

- Les opérations portées par OPUS ont été bâties avec un plan de financement comptant sur 80% de financement public (si possible 70% AERMC et 10% Conseil Régional PACA, le financement du CR PACA restant incertain) et un partage de l'autofinancement porté par OPUS et les canaux
- Concernant la part d'autofinancement, l'idéal serait que les canaux participent à hauteur de moitié et le CPIE complète l'autre moitié

Pour la malle pédagogique, OPUS souhaiterait solliciter le Conseil Départemental en visant le niveau collèges dans les scolaires.

3.2.3 Montant global de la réactualisation du programme d'actions pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle pour 2025-2027

| | 2025 | 2026 | 2027 | Total |
|--|-----------|-----------|-----------|-------------|
| Montant des Actions prévues à la signature | 561 000 € | 430 000 € | 30 000 € | 1 018 000 € |
| Montant du programme d'actions réactualisé | 216 600 € | 720 600 € | 728 600 € | 1 665 800 € |
| Evolution | - 61% | +68% | +2428% | +164% |

La réactualisation du programme d'actions conduit à un doublement des montant financiers prévus sur la période. Il faut rappeler encore une fois que ls montants et les années affichées concernent la demande de subvention. Ce doublement est le résultat :

- d'un étalement des actions prévues initialement et de la révision de leur montant,
- De la prise en compte de l'année de réalisation probable des opérations, de l'exercice financier sur lequel elles auront un impact, afin de disposer d'un calendrier réalisable pour la structure
- De l'apparition de nouvelles actions (Etude pour la modernisation d'un secteur urbain au Sud du Thor et une estimation des montants requis pour la réalisation de ces travaux

3.2.4 Montant global de la réactualisation du programme pour 2021-2027 pour les actions sous maîtrise d'ouvrage canal de l'Isle

Le tableau page suivante présente une synthèse des dépenses prévues et réalisées / à réaliser suite à la révision du programme d'actions de la deuxième phase. Afin de rester cohérent avec le Contrat de Canal initial et le bilan réalisé au 2), le choix a été fait d'inclure le montant de l'opération Velorgues 10 (FA 1.1.2) et initialement prévue pour l'année 2021, d'élaboration du Contrat de Canal. Les actions présentées sont sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle.

| | PSN -Guichet unique | AERMC | CR PACA | CD 84 | Communes | Autofinancement | Total |
|---|---------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------------|-------------|
| Montant des Actions prévues à la signature par financeur 2021-2024 | 1 582 000 € | 84 000 € | 21 450 € | 61 950 € | 4050 € | 563 250 € | 2 316 700 € |
| Montant réalisé 2021-2024 | 669 223 € | 51 684 € | 6 000 € | 26 000 € | - € | 296 777 € | 2 366 693 € |
| Montant des Actions prévues à la signature par financeur 2025-2027 | 528 000 € | 88 500 € | 31 000 € | 53 500 € | 3 150 € | 313 850 € | 1 018 000 € |
| Montant réactualisé 2025-2027 | 784 000 € | 132 500 € | 55 400 € | 159 900 € | 7 750 € | 526 650 € | 1 665 800 € |
| Total 2022-2027 prévu à la signature | 2 110 000 € | 172 500 € | 52 450 € | 115 450 € | 7 200 € | 877 100 € | 3 334 700 € |
| Total 2022-2027 réactualisé | 1 453 223 € | 184 184 € | 61 400 € | 185 900 € | 7 750 € | 823 427 € | 4 032 493 € |
| Evolution du montant global entre la signature et la révision | -31% | + 7% | + 17% | + 61 % | +8% | -6% | +21% |

L'augmentation globale du montant réactualisé est encore une fois à prendre avec précaution puisque reposant sur la bonne articulation entre appels à projets, l'obtention de financement, le délai d'obtention et la mise en œuvre des travaux. Si la part Agence de l'Eau augmente significativement c'est essentiellement lié aux actions autour de la modernisation en secteur urbain sur au Sud de la commune du Thor.

3.3 Prévision des économies d'eau totales et disponibles pour le milieu naturel 2025-2027

L'objet de ce paragraphe est de donner un prévisionnel des économies selon la nouvelle programmation avec intégration des nouvelles actions et comparaison avec le programme initial. Il y est indiqué l'année de programmation de l'action (année de demande de financement), l'année ou la période de réalisation et l'année de disponibilité pour les milieux naturels, après validation par la COEC'EAU. Les volumes d'économies d'eau seront réactualisées lors de chaque dépôt de demande de financement pour chaque tranche de travaux.

| Année de Demande de financement | Année de réalisation | Saison de mise à disposition | Intitulé de l'action | V. économisé (Mm3) | VMN* (Mm3) |
|---------------------------------|----------------------|------------------------------|--|--------------------|--------------|
| 2025 | - | - | Pas de demande de financement prévue | - | - |
| TOTAL 2025 | | | | - | - |
| 2026 | Chômage 2027-2028 | 2029 | Modernisation des irrigations secteur Caramède tranche 5 | 0,200 | 0,200 |
| TOTAL 2026 | | | | 0,200 | 0,200 |
| 2027 | Chômage 2028-2029 | 2030 | Modernisation des irrigations secteur Caramède tranche 6 | 0,200 | 0,200 |
| TOTAL 2027 | | | | 0,200 | 0,200 |
| Total 20205-2027 | | | | 0,400 | 0,400 |

*Volume à destination des milieux naturels, à définir en fonction de l'assiette milieu retenue pour le financement AERMC

Conformément à son engagement lors de la signature du Contrat de Canal, les volumes à disposition du milieu naturel durancien et local sont les mêmes, il n'y a pas de dégrèvement en cas de remontée des économies d'eau en tête du canal de l'Union.

Le tableau ci-dessous compare les économies réalisées sur la base du programme de travaux initial, aux économies prévues dans le tableau réactualisé.

| Programme initial | | | Programme suite à révision mi-parcours | | |
|---------------------|-----------------------------|--------------|--|-----------------------------|--------------|
| Année de la demande | Année de mise à disposition | Volume (Mm3) | Année de la demande | Année de mise à disposition | Volume (Mm3) |
| 2021-2024 | 2024-2027 | 0,795 | 2021-2024 | 2025-2028 | 0,983* |
| 2025-2027 | 2028-2030 | 0,400 | 2025-2027 | 2029-2030 | 0,400 |
| TOTAL : | | 1,195 | TOTAL : | | 1,383 |

*Comprend les économies non encore réalisées et non encore financées d'opérations déposées à l'AAP FEADER de début 2024, portant sur les tranches de Velorgues T11 et Caramède T4

Si le volume d'économies d'eau présenté est supérieur de 15% entre le programme initial et celui révisé à la mi-parcours, il convient de noter que les économies présentées sur le programme révisé reposent sur des calendriers de réalisation incertains puisque liés aux AAP FEADER, dont les financements ne sont pas garantis.

ANNEXE – FICHES ACTIONS DE LA PHASE 2

Les modifications portées aux fiches action sont en italique